



Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MONTGERON
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : **N°23/04**
Montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux suite au décès d'un conseiller municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2023

Le Maire, soussigné,
certifie que le compte-
rendu de la présente
délibération a été affiché
dans les délais légaux.

L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois de février à 19h30,
LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 27 janvier 2023, s'est
réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame
Sylvie CARILLON, Maire

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. DUROVRAY (jusqu'à
21h10), Mme NICOLAS, M. GOURY, Mme DOLLFUS, M. CORBIN,
Mme GARTENLAUB, M. LEROY, Mme RAUNIER, M. KNAFO,
M. LE TADIC, M. NOEL, M. FERRIER, Mme MOISSON, Mme DALAIGRE,
M. MATTENET, Mme MORIN, M. MAGADOUX, M. SALL, Mme CARLOS,
Mme TEIXEIRA, Mme BENZARTI, M. LE MEUR, Mme DE SOUZA,
M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, M. CROS, Mme NADJI, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

Mme PLECHOT ayant donné procuration à M. CORBIN
Mme NOURRY ayant donné procuration à Mme CARILLON
M. SOUMARE ayant donné procuration à M. LEROY
Mme TOUCHON ayant donné procuration à M. GOURY
Mme BILLEBAULT ayant donné procuration à Mme CIEPLINSKI
M. VEYRAT ayant donné procuration à M. CROS



Mme DE SOUZA a été élue secrétaire de séance

OBJET : MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUITE AU DECES D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2123-20-1, L2123-21, L2123-22, L2123-23, L2123-24, R2123-23,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique,

Vu le décret n° 2015-297 du 16 mars 2015 relatif à la majoration des indemnités de fonction des élus municipaux au titre des communes anciennement chefs-lieux de canton et au titre des communes sièges des bureaux centralisateurs de canton,

Vu la délibération n°06-CM26052020 du Conseil Municipal du 26 mai 2020, fixant le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux et déterminant l'enveloppe et sa répartition,

Vu la délibération n°07-CM26052020 du Conseil Municipal du 26 mai 2020, fixant le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux et déterminant les majorations applicables,

Vu la délibération n°12-CM15112022 du Conseil municipal du 15 novembre 2022 fixant le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux suite à la démission d'un conseiller municipal,

Vu le décès de Monsieur HIRAUT,

Vu l'avis de la Commission municipale permanente en date du 1^{er} février 2023,

Considérant la nécessité de modifier l'annexe à la délibération du 26 mai 2020 susvisée, compte tenu du remplacement d'un Conseiller municipal,

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

Abstentions : M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. MILOSEVIC

DÉCIDE De conserver les indemnités mensuelles des élus et la répartition entre les élus telles que prévues par la délibération n°06-CM26052020 du 26 mai 2020.

DÉCIDE De conserver les majorations telles que prévues par la délibération n°07-CM26052020 du 26 mai 2020.

PRECISE Que Madame DE SOUZA percevra une indemnité équivalente à celle perçue par les Conseillers municipaux sans délégation.

- PRECISE** Que l'enveloppe indemnitaire globale est indexée sur l'évolution du point d'indice de la fonction Publique.
- PRECISE** Que l'ensemble des indemnités après majoration sont détaillées dans le tableau annexé.
- DIT** Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME


Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France



Rang	Rang	Nom	Taux et montant de l'indemnité théorique maximale en fonction de l'IBTFP	Taux modulés pour
1	Maire	Mme CARILLON	90% 3 622,97 €	60,60% 2 439,47 €
2	1er adjoint	M. DUROVRAY	33% 1 328,42 €	17,00% 684,34 €
3	2ème adjoint	Mme NICOLAS	33% 1 328,42 €	17,00% 684,34 €
4	3ème adjoint	M. GOURY	33% 1 328,42 €	17,00% 684,34 €
5	4ème adjoint	Mme DOLLFUS	33% 1 328,42 €	17,00% 684,34 €
6	5ème adjoint	M. CORBIN	33% 1 328,42 €	17,00% 684,34 €
7	6ème adjoint	Mme GARTENLAUB	33% 1 328,42 €	17,00% 684,34 €
8	7ème adjoint	M. LEROY	33% 1 328,42 €	17,00% 684,34 €
9	8ème adjoint	Mme RAUNIER	33% 1 328,42 €	17,00% 684,34 €
10	9ème adjoint	M. KNAFO	33% 1 328,42 €	17,00% 684,34 €
Enveloppe maximale			15 578,78 €	8 598,52 €
Conseillers délégués et conseillers municipaux				
11	1er conseiller délégué	Mme MOISSON		10,30% 414,63 €
12	2ème conseiller délégué	M. NOEL		12,90% 519,29 €
13	3ème conseiller délégué	Mme TEIXEIRA		7,70% 309,97 €
14	4ème conseiller délégué	M. FERRIER		12,90% 519,29 €
15	5ème conseiller délégué	Mme BENZARTI		7,70% 309,97 €
16	6ème conseiller délégué	M. LE TADIC		7,70% 309,97 €
17	7ème conseiller délégué	Mme PLECHOT		7,70% 309,97 €
18	8ème conseiller délégué	M. MATTENET		7,70% 309,97 €
19	9ème conseiller délégué	Mme TOUCHON		7,70% 309,97 €
20	10ème conseiller délégué	M. MAGADOUX		7,70% 309,97 €
21	11ème conseiller délégué	Mme CARLOS		7,70% 309,97 €
22	12ème conseiller délégué	Mme DALAIGRE		7,70% 309,97 €
23	Conseiller municipal	Mme NOURRY		2,55% 102,65 €
24	Conseiller municipal	M. SALL		2,55% 102,65 €
25	Conseiller municipal	M. SOUMARE		2,55% 102,65 €
26	Conseiller municipal	Mme MORIN		2,55% 102,65 €
27	Conseiller municipal	M. LE MEUR		2,55% 102,65 €
28	Conseiller municipal	Mme DE SOUZA		2,55% 102,65 €
29	Conseiller municipal	Mme CIEPLINSKI		2,55% 102,65 €
30	Conseiller municipal	M. HACKERT		2,55% 102,65 €
31	Conseiller municipal	Mme BILLEBAUT		2,55% 102,65 €
32	Conseiller municipal	M. CROS		2,55% 102,65 €
33	Conseiller municipal	Mme NADJI		2,55% 102,65 €
34	Conseiller municipal	M. VEYRAT		2,55% 102,65 €
35	Conseiller municipal	M. MILOSEVIC		2,55% 102,65 €
Total Maire + Adjoint + Conseillers				14 175,89 €
IBTFB			1027 IM	
Valeur du point			4,85003	
Enveloppe maximale			15 578,78 €	
Total des Conseillers			5 577,36 €	
Total du Maire et Adjoint			8 598,52 €	
Total			14 175,89 €	
Reliquat de l'enveloppe maximale				1 402,90 €